

CCAS du Haillan

Département de la Gironde

Décision du CCAS n°DEC2025_05_01

Portant sur la signature d'une convention de mise à disposition et d'utilisation de l'outil de parcours PAACO-GLOBULE, plateforme d'aide à la coordination et à la communication

Madame Andréa KISS, présidente du CCAS,

VU l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles laissant la possibilité au conseil d'administration d'accorder des délégations de pouvoirs à son président ou à son vice-président, tout en délimitant précisément les matières dans lesquelles cette délégation peut être consentie ;

VU l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles qui en précise les conditions d'exécution ;

VU la délibération n°10/2020 du Centre Communal d'Action Sociale du 7 juillet 2020 qui donne délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues aux articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

CONSIDERANT

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Présidente du CCAS à signer la convention de mise à disposition de l'outil PAACO-GLOBULE, plateforme d'aide à la coordination et à la communication.

Fait au Haillan, le 03 JUIN 2025



La Présidente du CCAS,
Andréa KISS.